DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE **DUNKERQUE** COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-035

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2. Vu le Code de la Route.

Vu la demande de l'entreprise AXIONE 75, rue Allée de Suède 62223 FEUCHY, afin de garantir le bon déroulement d'une visite technique pour étude en accotement 665, Chemin Vieille Rue à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1: La circulation et le stationnement seront restrients face au 665, chemin Vieille Rue, et ce, du 20 février eu 20 mars 2024.

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise intervenante et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à AXIONE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 20 février 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 20/02/2024

Le Maire

David CALCOEN

l' Adjoint délégué Claunu Definion

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué Flounce DEHOUDT